



Chemin d'exploitation-litige voisinage

Par **myclo**, le **08/11/2016** à **15:50**

bonjour, nous avons reçu une assignation (ainsi que 4 autres propriétaires) par l'un de nos voisin. Ce dernier se plaint du manque d'entretien du chemin d'exploitation qui dessert les différentes parcelles dont la sienne qui se trouve en bout de chemin (parcelle non enclavée).il réclame à tous une participation (proportionnelle) pour engager des travaux. Nous ne sommes pas d'accord pour régler le montant qui nous est réclamé car :

- 1) notre propriété se trouve en début de chemin, et nous entretenons cette partie longeant notre propriété (54 m) depuis 1985, avec empierrement et goudronnage (à nos frais) et tout le voisinage l'emprunte.
- 2) les 4 autres propriétaires ont été sollicités en 2015 par l'avocat du plaignant par courrier recommandé pour une entente amiable : nous nous avons reçu brutalement cette assignation, sans être au courant d'une affaire en cours.
- 3) l'avocat a commis une erreur dans le numéro de parcelle nous concernant dans l'assignation.

Pourriez vous me conseiller sur l'attitude à adopter auprès du juge lors de la convocation, sachant que nous ne voulons payer aucun frais d'avocat ou huissier. Nous avons des documents et photos prouvant que nous avons entretenu "notre partie" du chemin depuis que nous sommes propriétaires.

Merci d'avance pour vos conseils avisés. cordialement.

Mylène XXXXXXXX